

LETTRE TRIMESTRIELLE

3^{EME} TRIMESTRE 2021 par Talence Gestion



SOMMAIRE

L'ÉDITO 1

« La poursuite du développement de Talence Gestion »

ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

5 questions à Régis Lefort

POINT PATRIMONIAL 3

L'Assurance-vie, un outil de stratégie patrimoniale efficace

FOCUS SUR 4

Le contrat d'Assurance-vie Talence Epargne Vie II



Toute l'équipe de Talence Gestion vous souhaite **de belles vacances et reste à votre disposition durant la période estivale.**

L'ÉDITO

Didier Demeestère
Président



Après plus d'un an et demi de contexte sanitaire extrêmement difficile, la reprise de l'économie mondiale s'est nettement engagée avec le soutien des banques centrales et des gouvernements. En plus de ces politiques monétaires accommodantes, les campagnes de vaccination efficaces et rapides ont permis aux marchés financiers de poursuivre leurs mouvements de hausse offrant de réelles opportunités d'investissement.

Chez Talence Gestion, cette période sans précédent a été l'occasion de mettre en lumière nos forces en particulier celles de nos équipes. L'engagement sans faille de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise a permis de renforcer encore davantage nos liens, avec nos clients et nos partenaires. Nous avons poursuivi la structuration de notre pôle Gestion Privée avec l'objectif de proposer une large offre de placements et une qualité de service digne d'un grand groupe tout en bénéficiant des atouts (réactivité, proximité et flexibilité) d'une entreprise à taille humaine.

Témoignant de cette ambition de proximité avec nos clients et du succès de notre bureau dans le Nord, j'ai le plaisir d'annoncer dans cette lettre trimestrielle que nous allons poursuivre notre développement en province avec une nouvelle implantation en région lyonnaise. Deux de nos jeunes talents, originaires de la région et issus de l'équipe parisienne, installeront ainsi Talence Gestion à Lyon au cours du second semestre.

La Gestion Collective se développe également avec l'arrivée d'un Directeur Commercial expérimenté en charge de la distribution de nos fonds auprès d'une clientèle institutionnelle. Notre gamme de fonds a été enrichie avec la création du fonds Talence Humpact Emploi France, qui a collecté plus de 18 millions d'euros depuis sa création, il y a un an. Nous avons également lancé le fonds multi-thématiques Horizon Leaders Europe qui atteint déjà 17 millions d'euros en moins de 4 mois. Le renforcement de nos équipes en Gestion Collective s'inscrit dans notre volonté affirmée d'accélérer le développement prometteur de notre gamme de fonds et ainsi d'augmenter les encours de Talence Gestion qui atteignent désormais 1,1 milliard d'euros.

ACTUALITÉS DES MARCHÉS

NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort,
Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



Quel bilan faites-vous sur les marchés actions au premier semestre ?

Le bilan est très positif, puisque la plupart des grands indices boursiers enregistrent des hausses à deux chiffres sur le semestre. La Chine et le Japon progressent quant à eux de respectivement 0,2% et 4,9%. Les marchés ont très bien surmonté la crise sanitaire qui a continué à sévir dans le monde, en intégrant l'avancée des campagnes de vaccination tout au long du semestre. Ils ont également bénéficié des révisions en hausse des prévisions macroéconomiques, liées notamment aux plans de relance américains et européens. Ce contexte a été particulièrement favorable aux secteurs exposés à la reprise économique et au recul de la pandémie.

Comment expliquez-vous la surperformance des marchés européens au premier semestre ? Est-ce une tendance durable selon vous ?

Effectivement, les marchés européens ont fait mieux que leurs homologues américains au premier semestre, puisque l'indice Eurostoxx progresse de 14,4%, à comparer à +12,7% pour l'indice Dow Jones et +12,5% pour le Nasdaq. Ce phénomène, déjà visible au premier trimestre, s'est donc poursuivi au second. La palme revient même au marché français avec une hausse de 17,2% de l'indice CAC 40, qui a bénéficié de la très bonne performance du secteur du luxe (LVMH, Hermès et Kering) et du rebond du secteur bancaire. Plus globalement, les marchés européens ont davantage bénéficié de la rotation sectorielle vers les valeurs cycliques et a contrario, les marchés américains ont été pénalisés par la correction des valeurs technologiques... Cette tendance peut, selon nous, se poursuivre jusqu'à ce que les valeurs de croissance reprennent le dessus. L'évolution des valeurs technologiques américaines sera déterminante, en particulier celle des GAFAM, de plus en plus critiquées pour leur position dominante.

Quels sont les principaux risques susceptibles de perturber les marchés ?

Le risque principal reste, selon nous, celui d'une remontée brutale des taux longs, que les marchés supporteraient mal en raison justement de leur niveau élevé, qui les rend plus sensibles aux variations de taux. Mais ce risque nous semble aujourd'hui sous contrôle : a priori, nous ne sommes pas dans un scénario de reprise durable de l'inflation ou de surchauffe de l'économie qui pourrait justifier une forte remontée des taux. Les marchés continuent de penser que la poussée actuelle d'inflation (+5% en rythme annuel aux Etats-Unis) est temporaire, liée au fort rebond de l'économie, et qu'elle est

appelée ensuite à se résorber. En Europe, l'inflation reste quant à elle en deçà de l'objectif de 2% fixé par la BCE et le marché du travail est loin d'être tendu. Le risque de taux est donc plus faible encore en Europe.

Par ailleurs, un changement trop rapide de politique monétaire pourrait être mal perçu. La FED a certes infléchi son discours récemment, en envisageant désormais deux hausses de taux d'ici fin 2023... au lieu de 2024. Elle prépare les marchés à une politique progressivement moins accommodante (le fameux « tapering »), avec une réduction probable de ses achats d'actifs à partir de la fin de l'année. Toutefois, cette perspective restant conditionnée à une reprise structurelle de l'inflation, qui n'est pas notre hypothèse, nous estimons que ce risque est également faible.

Quelles sont vos orientations d'investissement pour les prochains mois ?

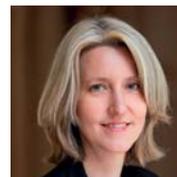
Compte tenu du chemin parcouru par les marchés, le potentiel de hausse sur les indices nous semble désormais plus limité à court terme... Nous sommes donc plus vigilants sur les valorisations, qui sont parfois excessives. Nous investissons plutôt sur les titres « value » (faiblement valorisés). D'autre part, il subsiste des opportunités dans des secteurs qui profitent du déconfinement et de l'ouverture des économies, notamment dans l'aéronautique et le transport. Sur le plan géographique, les marchés européens conservent de sérieux atouts, en particulier un bon « momentum » de reprise économique. Ils devraient selon nous continuer à surperformer au cours des prochains mois.

Pourquoi y-a-t-il autant d'introductions en bourse depuis quelques mois ? Participez-vous à ces opérations ?

C'est vrai qu'on assiste à une multiplication du nombre d'introductions en Bourse, sur tous les marchés mondiaux. Sur Euronext Paris, plus de 10 opérations ont abouti ces dernières semaines. Cela signifie d'abord que la Bourse joue bien son rôle de financement des entreprises et qu'il y a des projets d'investissement intéressants, par exemple dans le secteur porteur de la transition énergétique. Cela confirme aussi que les valorisations de marché sont élevées, ce qui incite les entreprises à venir vers le marché par « effet d'aubaine »... C'est la raison pour laquelle nous sommes très attentifs à la fois à la qualité des dossiers et à leur valorisation. Compte tenu de cette approche sélective, nos fonds n'ont participé qu'à 2 opérations d'introduction depuis le début de l'année.

POINT PATRIMONIAL

L'ASSURANCE-VIE : QUELLES UTILISATIONS POUR UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE EFFICACE ?



Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale

L'assurance-vie est un placement bien connu des épargnants français. Cependant, loin de la théorie, qu'en est-il aujourd'hui ? Comment utiliser cet outil pour répondre à vos objectifs ?

Diversifier ses placements dans un cadre fiscalement optimisé

L'assurance-vie répond parfaitement à une personne souhaitant placer de l'argent à moyen et long terme. Les contrats d'assurance-vie que nous proposons offrent de nombreuses possibilités de gestion et une large gamme d'investissements (allant de l'Eurocroissance, aux gestions équilibrées et dynamiques, Private Equity et immobilier), loin des historiques contrats en euros.

En l'absence de rachat, la croissance et la performance générée par une gestion financière dynamique sont à l'abri de l'impôt (hors la part investie en fonds en euros).

De même, ce placement s'adapte tout au long de votre vie : aucun impôt n'est dû lors des arbitrages et modifications des placements réalisés au sein du contrat d'assurance-vie.

Obtenir des revenus complémentaires peu fiscalisés

Depuis la réforme du 27/09/2017, **il n'est plus besoin d'attendre les 8 ans pour obtenir un taux fiscalement avantageux** puisque tous les rachats effectués sur des versements sur des nouveaux ou des anciens contrats d'assurance-vie, à compter de cette date, sont soumis à la flat tax dès le premier jour (soit 30% sur les intérêts).

C'est donc un placement parfaitement adapté pour ceux qui veulent financer un besoin de trésorerie ponctuel ou régulier à bas coût.

Les anciens contrats quant à eux seront, d'ici quelques mois, tous taxés au taux maximal de 32,2%.

Rappelons également que racheter tous les ans des contrats ayant plus de 8 ans permet d'utiliser l'abattement annuel de 4 600 euros pour une personne célibataire ou 9 200 euros pour un couple marié (non valable pour les prélèvements sociaux).

Réduire le coût d'une transmission

Le sujet de la transmission, et surtout d'en réduire le coût, est l'un des sujets de préoccupation des personnes fortunées.

Lorsque les versements sont effectués avant les 70 ans du souscripteur-assuré, chaque bénéficiaire dispose d'un abattement de 152 500 euros sur lequel aucun impôt n'est dû (et ce peu importe le lien de parenté). Pour **une famille composée de 2 parents et 2 enfants**, l'assurance-vie permet de transmettre un **capital de 610 000 euros en franchise totale d'imposition**.

Bien plus encore, pour les personnes souhaitant avantager une personne qui n'est pas son héritier (concubin ou personne ne faisant pas partie de sa famille), souscrire un contrat d'assurance-vie permet de réduire le taux de taxation à 20% de 152 500 euros à

852 500 euros et 31,25% au-delà (contre une taxation à 60% pour des non-parents).

Lorsque les versements sont effectués après les 70 ans du souscripteur-assuré, l'avantage est moindre puisqu'un seul abattement de 30 500 euros sera applicable à toute la succession et les capitaux seront soumis au barème normalement applicable. A noter toutefois que **toute la plus-value générée par la gestion sera transmise en franchise totale d'imposition**, ce qui reste intéressant compte tenu du rallongement de la durée de vie.

Financer les droits de succession

Le souscripteur-assuré désigne au sein de la clause bénéficiaire, les personnes qui recevront un capital à son décès. L'assureur a également l'obligation de régler le capital décès dans le délai d'un mois à compter de la réception des pièces nécessaires.

Aussi, désigner ses héritiers bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie leur permet de se procurer rapidement des liquidités nettes d'impôt afin qu'ils puissent régler les droits de succession.

Obtenir des prêts en le donnant en garantie

Les capitaux placés au sein du contrat d'assurance peuvent permettre de lever de la dette ou de financer certains décalages de trésorerie (attente d'un héritage, vente d'un bien immobilier...), tout en conservant la stratégie de gestion initiée.

Dans le cadre d'une opération de prêt ou de caution, un de nos partenaires bancaires ou votre Banque pourra prendre en garantie le contrat d'assurance-vie qui devient alors un véritable levier financier pour développer votre patrimoine.

Si vous souhaitez éviter les formalités de mise en place d'un prêt, l'assureur lui-même peut consentir **une avance sur le contrat** (dans la limite de 60% de la valeur du contrat).

Pour aller plus loin

L'assurance-vie, à travers sa clause bénéficiaire est un outil simple et efficace qui, bien utilisé, vous permettra de mettre en place différentes stratégies patrimoniales :

- Protéger le conjoint survivant en prévoyant le versement d'un capital à son profit dont la transmission et la fiscalité auront déjà été optimisées pour les enfants ;
- Organiser la transmission du patrimoine sur plusieurs générations ;
- Désintéresser des héritiers non repreneurs d'une entreprise transmise par ailleurs ;
- Favoriser un parent éloigné ou un proche sans lien de parenté ;
- Poursuivre un objectif philanthropique par la désignation d'une fondation ou d'une association.

FOCUS SUR

TALENCE EPARGNE VIE II : UN SUPPORT DE DIVERSIFICATION ADAPTÉ À VOS OBJECTIFS



Victor Monteil
Chargé de Clientèle Privée

Le contrat **Talence Epargne Vie II** est un contrat d'assurance-vie exclusif proposé par Talence Gestion avec son partenaire historique : l'assureur Prépar-Vie, filiale à 100% de la BRED (Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne). Il permet, dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie, d'accéder à plusieurs compartiments d'investissements et de répondre à vos besoins en fonction du couple risque / rendement souhaité.

Les atouts de ce contrat labellisé sont nombreux et en font un parfait outil de gestion patrimonial (arbitrages sans frais, garantie décès sur l'Eurocroissance quel que soit l'âge du souscripteur...).

Il est ainsi possible de placer son épargne sur une offre financière complète et diversifiée à travers :

- Le fonds en euros de Prépar-Vie, pour la sécurité.
- L'un des meilleurs fonds Eurocroissance de la place, avec un

potentiel de performance plus important du fait d'une garantie qui s'exprime uniquement à une échéance que vous définissez.

- Un univers complet d'unités de comptes (UC) permettant de booster la performance du contrat sur le long terme :
 - notre équipe en charge de la sélection et du suivi des fonds extérieurs sélectionne des fonds spécialisés sur leurs classes d'actifs,
 - des placements en immobilier via des SCPI ou une SCI,
 - une solution différenciante et novatrice avec un fonds dédié au crowdfunding immobilier (FCPR CFAM#1) via un partenaire exclusif de Talence,
 - un fonds de Private Equity pour investir dans des sociétés non-cotées.
- Une gestion profilée (dynamique, équilibrée ou flexible) ouverte à la multi-gestion permettant d'accéder à l'expertise de gestion de Talence.

Ce contrat peut également être ouvert pour des sociétés à travers un contrat de capitalisation, en particulier pour investir la trésorerie de moyen long terme.



Thomas Herbaux
Gérant privé

Pourquoi adhérer à cette assurance-vie ?

L'intérêt de ce contrat est qu'il est conçu sur-mesure pour répondre aux objectifs de nos clients en alliant solidité et agilité. Solide car l'assureur Prépar-Vie répond parfaitement aux exigences fixées de fonds propres et de marge de solvabilité ; Agile car c'est un contrat multisupport, sans frais d'arbitrage et ouvrant le choix à des solutions d'investissement diversifiées qui s'adaptent à tout type de profil : le fonds euro pour les plus prudents, l'Eurocroissance comme solution équilibrée et diversifiée, la gestion diversifiée pilotée et/ou libre, de l'immobilier (SCI et SCPI) et même des placements non cotés (FCPR ou Private Equity) pour les plus dynamiques.

Les niveaux de marché plaident-ils pour ce type d'enveloppe ?

Même si nous demeurons confiants sur la tendance haussière des marchés actions, il est certain que la valorisation actuelle nous incite plus que jamais à trouver des investissements diversifiés et moins soumis aux variations des marchés, permettant tout de même de conserver une espérance de rendement supérieure à l'inflation.

Une hausse des taux peut-elle être préjudiciable ?

Non, dans la mesure où différentes solutions d'investissements disponibles dans ce contrat sont peu sensibles à la remontée des taux. L'Eurocroissance notamment, de par la composition de son actif, ou encore le FCPR dédié à l'immobilier de ClubFunding Asset Management sont d'excellentes solutions à cet enjeu et permettent également à nos clients de limiter leur exposition aux marchés actions.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies, y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, ou elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matières patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en oeuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de sa documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.



TALENCE
GESTION

WWW.TALENCEGESTION.FR | contact@talencegestion.fr

Siège social - 38, avenue Hoche 75008 Paris | Tél. : 01 40 73 89 60

Bureaux Nord de la France - 999, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul | Tél. : 01 83 96 31 30

SAS au capital de 450 000€ | RCS Paris n°521 659 060 | SGP agréée par AMF n°GP-10000019 | Courtier d'assurance : ORIAS n°10057627